

rieur, construit des forts, fait des traités avec les tribus et visité bon nombre des lacs et rivières au sud et à l'est de la baie.

Pour bien se rendre compte des droits de ces deux puissances, il faut examiner attentivement les chartes, les traités, les correspondances officielles des compagnies de traite—et surtout les découvertes et les cartes des premiers voyageurs. Chez les Romains, un citoyen avait le droit de réclamer, dans un pays nouveau, tout le terrain qu'il pouvait entourer d'un sillon de charrue, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Quand il s'agissait de la prise de possession d'une contrée découverte, il suffisait d'arborer le drapeau de son Souverain et de la visiter. Aux époques de foi, on élevait également et plus haut, l'étendard glorieux de la croix.

C'était au nom du Christ qu'on s'emparait du pays et c'était à lui qu'on en confiait la garde. C'est ce que firent nos ancêtres, et de plus ils visitèrent le pays. Les droits des Anglais sur la baie d'Hudson se basèrent d'abord sur la découverte des côtes. Il n'est que juste d'admettre qu'ils furent les premiers à entretenir des rapports réguliers sur les côtes de la baie.

Cette gloire leur appartient. Les Français, d'un autre côté, peuvent se flatter de n'avoir point été devancés dans l'intérieur du pays. Ils furent les premiers à le parcourir et à l'occuper réellement. Pendant que les traiteurs français remontaient le cours des rivières, les Anglais se contentaient de jeter l'ancre dans la baie et d'échanger des produits avec les naturels.

Les navigateurs anglais qui relâchèrent sur cette côte furent : Henry Hudson, en 1610 ; Thomas Button, 1612 ; Gibbons, 1613 ; Baffin, 1614 ; Fox et James 1631.

Trois ans après le voyage de Fox, les Danois naviguèrent dans la baie. On rapporte qu'ils hivernèrent dans une méchante cabane qu'ils avaient bâtie.

Le printemps suivant, ils laissèrent dans leur hivernement un poêle et une certaine quantité de poudre. Les Sauvages attirés par la curiosité, jettèrent la poudre dans le poêle et y mirent le feu. La cabane sauta et plusieurs naturels perdirent la vie. Les Danois n'ont jamais prétendu avoir aucun droit au pays. Le premier Français qui fit le voyage par mer fut Jean Bourdon en 1656. Son voyage dura trois mois et neuf jours.

La Baie d'Hudson était depuis longtemps oubliée des Anglais, lorsque les Kilistinous, qui habitaient dans le voisinage envoyèrent une députation à Québec, pour prier M. D'Argenson, alors gouverneur, d'ouvrir commerce avec eux et de leur envoyer des missionnaires. Ce fut au mois de mai 1661 que partirent de Québec, les premiers mis-